

Charte d'accueil et d'accessibilité des personnes en situation de handicap

1. Objet de la charte

La présente charte a pour objectif de formaliser les engagements du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est en matière d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité des personnes en situation de handicap, dans le cadre de ses actions de formation.

2. Principes généraux

Le Comité Régional s'engage à :

- Garantir un accès équitable à la formation pour tous les publics
- Prévenir toute forme de discrimination liée au handicap
- Favoriser l'inclusion et l'égalité des chances
- Adapter les parcours de formation aux besoins spécifiques des apprenants

3. Identification des besoins

Afin de proposer un accompagnement adapté, le Comité Régional met en place les actions suivantes :

- Analyse des situations individuelles par la référente handicap
- Échange avec le stagiaire pour définir les aménagements nécessaires

4. Adaptation des parcours de formation

En fonction des besoins identifiés, des aménagements peuvent être proposés :

- Adaptation des supports pédagogiques
- Aménagement des modalités pédagogiques
- Adaptation des modalités d'évaluation
- Mise en place d'aides techniques ou humaines si nécessaire

5. Accessibilité des locaux

Le Comité Régional s'engage à :

- Sélectionner des lieux de formation accessibles ou à défaut proposer des solutions alternatives
- Informer en amont les participants des conditions d'accessibilité
- Anticiper les besoins spécifiques liés aux déplacements, à l'accueil et à la sécurité

6. Rôle de la référente handicap

La référente handicap est identifiée comme interlocutrice dédiée. À ce titre, elle :

- Accueille et accompagne les personnes en situation de handicap
- Évalue les besoins et coordonne les aménagements
- Assure le lien avec les équipes pédagogiques et les partenaires
- Oriente, si besoin, vers des acteurs spécialisés
- Veille à la mise en œuvre et au suivi des actions engagées

7. Sensibilisation et formation des équipes

Le Comité Régional veille à :

- Sensibiliser ses équipes (salariés, formateurs, intervenants) à l'accueil du handicap
- Développer les compétences internes en matière d'inclusion
- Diffuser les bonnes pratiques pédagogiques adaptées

8. Suivi et amélioration continue

Dans une logique d'amélioration continue, le Comité Régional :

- Recueille les retours des bénéficiaires (questionnaires de satisfaction, bilans)
- Analyse les situations rencontrées
- Met à jour ses pratiques et ses outils
- Assure une traçabilité des aménagements mis en place

9. Communication

Cette charte est :

- Accessible sur les supports de communication du Comité Régional
- Présentée lors des actions de formation si nécessaire

10. Entrée en vigueur

La présente charte est applicable à l'ensemble des actions de formation mises en œuvre par le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est.

Fait à Tomblaine, le 12 mars 2026

Stevy LORO

Directeur de l'organisme de formation « EST FORMGYM »



R. de Gymnastique du Grand Est
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
contact@figymgrandest.fr